

RÉUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS

Réunion du 03 octobre 2024 à 9 h 30

PROCÈS-VERBAL

Présents:

Daniel MORIN, Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers-Municipaux, Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procurations:

Céline MOSCA, donne pouvoir à Bernadette MAURY

Absentes excusées :

Claudine NOIZAT
Sandrine DOUBRE

Monsieur Daniel MORIN, Le Président, préside la séance et, le quorum étant atteint, l'ouvre à 9h30.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. Élection du secrétaire de séance
- II. Approbation du procès-verbal du 15 avril 2024
- III. Choix du fournisseur pour les colis de fin d'année 2024 pour les aînés
- IV. Décision modificative n°01/2024
- V. Installation d'un membre nommé
- VI. Informations et questions diverses

I/ Election du secrétaire de séance :

Sylvie RIVAUD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du CCAS du 15 avril 2024

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

-CCAS de PIERRES-Séance du 03 octobre 2024

III/ Choix du fournisseur pour les colis de fin d'année 2024 (délib.08/2024)

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix des colis de Noël pour les aînés de la commune.

5 devis sont proposés:

PRESTATAIRE	Localisation	PRIX NET TTC COLIS SOLO	PRIX NET TTC COLIS DUO
EYMET VILLAGE	Pujaudran (32)	18,00€	26,97 €
DUCȘ DE GASCOGNE	Gimont (32)	18,00€	27,00€
PAUL LAREDY	Saint-Yrieix-la-Perche (87)	18,00 €	27,00€
VALETTE	Gourdon (46)	18,00€	27,00€
CARRIOLE DE GAËLLE	Villiers-le-Morhier (28)	26,90€	35,00 €

Deux nouveaux prestataires sont proposés cette année : Valette et la Carriole de Gaëlle.

La carriole de Gaëlle se distingue parmi les autres candidats par son coût nettement supérieur, mais c'est une petite entreprise locale située à Villiers-le-Morhier. Après discussion, elle n'est pas retenue car trop chère.

Le prestataire Valette propose une nouvelle approche, un apéritif dînatoire plus qu'un repas complet. Cette idée séduit la grande majorité des membres du conseil d'administration qui trouve cette démarche plus festive et par conséquent, plus adaptée à la situation d'aujourd'hui.

Quant aux autres prestataires (Ducs de Gascogne, Eymet Village, Paul Laredy) les propositions et les prix sont similaires à l'année précédente.

Après avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

Eymet Village: 2 voixDucs de Gascogne: 0 voix

Paul Laredy: 0 voixValette: 6 voix

- La Carriole de Gaëlle: 2 voix

Le Conseil d'Administration du CCAS:

- APPROUVE le devis du prestataire Valette au tarif de 18,00 € pour le colis solo et 27, 00 € pour les colis duo :
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

IV- Décision modificative n°1/2024 (délib. 09/2024)

Monsieur le Président présente le projet de décision modificative n°1 pour le budget du CCAS de l'année 2024.

Il convient de procéder aux ajustements de crédits suite à la demande de la trésorerie.

Dans la section de fonctionnement, le montant de l'article 002(excédents antérieurs reportés) est de 1 989,55 € alors que dans la section d'investissement, l'article 001 (déficit d'investissement reporté) devient excédentaire en recette de 645, 54 €.

Par conséquent, il convient de supprimer l'article 001, étant donné qu'il n'y a plus de raison d'émettre un titre à l'article 1 068 de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé).

-CCAS de PIERRES-Séance du 03 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y référent.

V- Installation d'un membre nommé (délib. 10/2024)

Monsieur le Président informe que Mr DOUVILLE André a démissionné le 17 juin 2024 de la commission administrative du CCAS due à des contraintes personnelles.

À la suite de sa démission, Madame LACRARU Oana a présenté sa candidature auprès de la commission administrative du CCAS.

Monsieur le Président demande à Mme LACRARU Oana de se présenter aux membres de la commission administrative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :

- PREND ACTE de la démission de Monsieur DOUVILLE André en date du 17 juin 2024;
- PREND ACTE de la nomination de Madame LACRARU Oana en qualité de membre nommé pour siéger à la commission administrative du CCAS en remplacement de Monsieur DOUVILLE André, démissionnaire.

VI- Informations et questions diverses

Monsieur le Président rappelle la date du prochain repas des anciens qui se déroulera le vendredi 21 mars 2025 midi à la salle Maurice Leblond.

Hélène CAYUELA informe que 19 pierrotins ont bénéficié de la remise de 25 % à la suite de l'accord santé communale avec AXA.

Pour rappel, l'idée de ce dispositif consiste à regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé de qualité à des prix compétitifs et de permettre, grâce à une proximité, un accès facilité à l'ensemble des démarches relatives à la gestion de leurs contrats.

Ce dispositif à but solidaire s'adresse aux populations pour qui le coût d'une mutuelle est lourd à supporter et à ceux qui ne disposent pas de la mutuelle obligatoire fournie par les employeurs.

Une proposition de reconduction de l'offre pour l'année 2025 est proposée par Madame Delphine GOUGEARD, mandataire AXA, avec une remise cette fois-ci de 20 % pour les pierrotins.

À l'issue de la concertation, le renouvellement est permis, avec la responsabilité de toute la démarche (élaboration de prospectus, mise en relation, organisation de réunions, etc.) attribuée à AXA.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 10 h 40.

Le Président du CCAS, Daniel MORN.

La secrétaire de séance, Sylvie RIVAUD.